



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## PME

Question écrite n° 42528

### Texte de la question

M. Francis Galizi appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés auxquelles se heurtent les entreprises des Alpes-de-Haute-Provence pour obtenir la garantie de la SOFARIS au titre d'un projet d'investissement donné. Il s'avère en effet qu'un nombre infime d'entreprises bénéficie de son cautionnement, sans que les raisons objectives expliquant cette situation ne soient dévoilées. Alors même que les pouvoirs publics s'attachent à accroître les moyens financiers octroyés à cette société pour les opérateurs de terrain, à de rares exceptions près, l'engagement de la SOFARIS relève du domaine virtuel. C'est pourquoi il lui demande d'une part que la SOFARIS, ou la banque de développement des PME qui doit lui succéder, adopte des procédures d'instruction des dossiers plus transparentes, voire indépendantes des organismes bancaires qui sont exclusivement habilités à la saisir et, d'autre part, que cet organisme consente à prendre un minimum de risques dans l'appréciation des dossiers qui lui sont soumis, le risque étant inhérent à l'activité économique. Il devient parfaitement inutile que l'État continue de doter régulièrement la SOFARIS de capitaux publics si ceux-ci ne sont pas affectés à la concrétisation de plans de développement entrepreneuriaux, seuls capables de créer de la valeur ajoutée et de l'emploi.

### Texte de la réponse

SOFARIS ne cesse d'accroître sa présence auprès des petites et moyennes entreprises. Sur les sept premiers mois de l'année 1996, près de 15 milliards de concours ont déjà été garantis en faveur de plus de 20 000 entreprises. Ces chiffres traduisent une progression de 80 % de l'activité par rapport à 1995 qui était déjà une année de forte croissance du recours aux garanties de SOFARIS. Par ailleurs, le taux de rejet des dossiers recus reste limité, de l'ordre de 15 % à 20 %, selon les délégations régionales. Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, plus particulièrement, sur les onze derniers mois, SOFARIS a reçu des banquiers trente-cinq dossiers et accordé trente garanties pour un montant global de 40 MF ; seuls cinq dossiers ont été refusés (soit 14 % des dossiers recus) et les motifs en ont bien sûr été précisés à chaque banquier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Galizi Francis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42528

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 août 1996, page 4556

**Réponse publiée le :** 13 janvier 1997, page 113